

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
11 décembre 2015  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale****Soixante-dixième session**

Points 35, 40 et 72 de l'ordre du jour

**Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM  
et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales  
et sur le développement****La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan****Promotion et protection des droits de l'homme****Conseil de sécurité****Soixante-dixième année****Lettre datée du 11 décembre 2015, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un mémorandum concernant la Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime, ainsi que la pièce qui l'accompagne (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme documents de l'Assemblée générale, au titre des points 35, 40 et 72 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Yashar Aliyev



**Annexe à la lettre datée du 11 décembre 2015 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Mémoire concernant la Journée internationale  
de commémoration des victimes du crime de génocide,  
d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime**

La République d'Azerbaïdjan a soutenu l'adoption de la résolution 69/323 de l'Assemblée générale sur la Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime.

En tant que pays qui n'a cessé tout au long de son histoire d'être la cible d'actes génocidaires de la part de l'Arménie et des forces extrémistes arméniennes, l'Azerbaïdjan partage la souffrance des autres nations qui ont subi des actes de génocide et s'associe aux commémorations en l'honneur des victimes et des survivants de l'Holocauste et des génocides perpétrés au Rwanda et en Bosnie.

La République d'Azerbaïdjan attache une grande importance à l'application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Le Gouvernement n'épargne aucun effort pour faire connaître les leçons des génocides commis tant contre la population azerbaïdjanaise que contre d'autres nations, afin d'empêcher qu'il ne s'en produise d'autres à l'avenir et d'aider les survivants.

En mémoire des victimes du génocide perpétré par les Arméniens contre les Azerbaïdjanais en 1918, un décret spécial sur le génocide des Azerbaïdjanais a été pris le 26 mars 1998 par le Président de la République d'Azerbaïdjan alors en exercice, Heydar Aliyev (voir pièce jointe). Par ce texte, le 31 mars a été proclamé Journée du génocide des Azerbaïdjanais.

Malheureusement, les Azerbaïdjanais d'aujourd'hui ont eux aussi dû faire face à des crimes de guerre et de génocide. Dans la nuit du 25 au 26 février 1992, les forces armées arméniennes ont pris Khojaly et mené une campagne meurtrière contre la population azerbaïdjanaise, tuant 613 civils, dont 106 femmes, 63 enfants et 70 personnes âgées, et faisant un millier de blessés et 1 275 otages. À ce jour, 150 personnes sont toujours portées disparues. Le massacre délibéré des habitants de Khojaly avait pour but de les exterminer en masse, pour la seule raison qu'ils étaient azerbaïdjanais, et de servir l'objectif de l'Arménie, à savoir pousser plus loin son occupation et le nettoyage ethnique des territoires azerbaïdjanais.

Le Gouvernement et la société civile azerbaïdjanaise agissent pour honorer les victimes du génocide, notamment celles de Khojaly. Ainsi, par sa décision n° 791 du 24 février 1994, le Milli Majlis (Parlement) a proclamé le 26 février Journée du génocide de Khojaly. Depuis le 8 mai 2008, Leyla Aliyeva, Vice-Présidente de la Fondation Heydar Aliyev, principale organisation non gouvernementale de l'Azerbaïdjan, mène quant à elle une campagne de sensibilisation internationale appelée « Justice pour Khojaly ».

La campagne a pour objectif d'appeler l'attention de la communauté internationale sur les crimes commis à Khojaly, de faire en sorte que leurs auteurs soient traduits en justice, et d'honorer ainsi les victimes et les survivants. Les manifestations organisées dans le cadre de la campagne sont conçues pour mobiliser

des initiatives de prévention et de lutte contre le génocide, le nettoyage ethnique et la discrimination raciale, ethnique ou religieuse.

Le crime de génocide est une abomination absolue qui fait obligation morale à tous les États de mettre fin à l'impunité en amenant les auteurs à rendre des comptes, et de réaffirmer leur volonté de prévenir, combattre et bloquer tout acte futur de génocide.

## Pièce jointe

### **Décret du Président de la République d'Azerbaïdjan, Heydar Aliyev, concernant le génocide des Azerbaïdjanais**

L'accession de la République azerbaïdjanaise à l'indépendance fait qu'il est désormais possible de rétablir un tableau objectif du passé national, et de faire la lumière sur les longues années où la vérité occultée était frappée d'interdit, révélant la nature authentique de faits qui avaient été à l'époque falsifiés.

L'une de ces pages de l'Histoire jusqu'à présent méconnues concerne l'acte de génocide perpétré à plusieurs reprises contre le peuple azerbaïdjanais, dont l'évaluation politique et juridique est restée longtemps à faire.

La signature des Traités de Gulistan en 1813 et de Turkmantchai en 1828 a marqué le début d'un fractionnement du peuple azerbaïdjanais et du morcellement de terres qui étaient historiquement les siennes. À cette division du peuple azerbaïdjanais, tragédie nationale, a succédé l'occupation de son territoire. La réalisation de cette politique a entraîné à bref délai un afflux massif d'Arméniens sur des terres azerbaïdjanaises. Le génocide systématique a été un élément indissociable de cette politique d'occupation.

Bien que les Arméniens implantés sur le territoire des Khanats d'Erevan, du Nakhitchevan et du Karabakh aient été en minorité par rapport aux Azerbaïdjanais qui y résidaient, ils ont néanmoins réussi, sous l'égide de leurs protecteurs, à faire créer une entité administrative et territoriale dite « district arménien ». La création de cette division territoriale artificielle a ouvert la voie à la réalisation d'une politique qui a consisté à chasser les Azerbaïdjanais de leurs terres et à les éliminer. On a commencé à prôner l'idée d'une « grande Arménie ». Pour « fonder » les tentatives de création de cet État controuvé sur des terres azerbaïdjanaises, on a consacré de grands programmes à la constitution d'une histoire mensongère du peuple arménien en déformant l'histoire de l'Azerbaïdjan et de l'ensemble du Caucase.

Stimulés par leurs illusions de création d'une « grande Arménie », les envahisseurs arméniens, sans cacher leurs intentions, ont lancé entre 1905 et 1907 plusieurs campagnes sanglantes contre les Azerbaïdjanais. Les atrocités arméniennes, parties de Bakou, ont gagné l'ensemble de l'Azerbaïdjan et des villages azerbaïdjanais situés sur le territoire de l'Arménie actuelle. Des centaines d'agglomérations ont été démolies et rasées, des milliers d'Azerbaïdjanais tués de la façon la plus barbare. Les organisateurs de ces événements, tout en empêchant d'en faire éclater le caractère véritable et d'en donner une évaluation politique et juridique exacte, ont celé leurs visées territoriales d'aventuriers et cherché à imposer une image défavorable des Azerbaïdjanais.

Utilisant à leurs propres fins la situation qui s'était instaurée à l'issue de la première guerre mondiale et des révolutions survenues en février et octobre 1917 en Russie, les Arméniens ont entrepris de réaliser leurs projets sous la bannière du bolchévisme. La commune de Bakou, sous prétexte de lutter contre les éléments contre-révolutionnaires, a mis en œuvre à partir de 1918 un plan criminel d'élimination de tous les Azerbaïdjanais du gouvernement de Bakou. Les crimes commis par les Arméniens à cette époque sont gravés à jamais dans la mémoire du peuple azerbaïdjanais. Des milliers de civils azerbaïdjanais ont été massacrés sans

autre motif que leur appartenance ethnique. Les Arméniens incendiaient les maisons, brûlaient vifs les habitants. Ils ont détruit des trésors de l'architecture nationale, des écoles, des hôpitaux, des mosquées et d'autres bâtiments, laissant en ruines la majeure partie de Bakou.

Le génocide des Azerbaïdjanais a revêtu une cruauté particulière dans les arrondissements de Bakou, de Chemakha, de Gubi, dans le Karabakh, le Zanguezour, le Nakhitchevan, le Liankoran et d'autres régions de l'Azerbaïdjan. La population civile y a fait l'objet d'une extermination en règle, les villages ont été incendiés, les monuments nationaux démolis et anéantis.

L'attention s'est portée sur les événements de mars 1918 après la proclamation de la République démocratique d'Azerbaïdjan. Le Conseil des ministres a adopté le 15 juillet 1918, en vue d'enquêter sur cette tragédie, une résolution portant création d'une commission extraordinaire d'enquête. Cette dernière a enquêté sur les tragiques événements du mois de mars, se consacrant d'abord aux atrocités commises par les Arméniens à Chemakha et aux crimes épouvantables dont ils s'étaient rendus coupables dans le gouvernement d'Erevan. Un service spécialement créé au sein du Ministère des affaires étrangères a été chargé d'informer la communauté internationale du déroulement véritable des événements. La République démocratique d'Azerbaïdjan a observé le 31 mars 1919 et 1920 une journée nationale de deuil pour les commémorer. C'était en fait la première tentative d'évaluation politique du génocide perpétré contre les Azerbaïdjanais et de l'occupation des terres azerbaïdjanaises depuis plus d'un siècle. Mais la chute de la République démocratique d'Azerbaïdjan a empêché de mener à bien cette entreprise.

Les Arméniens, qui avaient mis à profit la soviétisation de la Transcaucasie dans la poursuite de leurs vils desseins, ont déclaré en 1920 que la région du Zanguezour et diverses terres azerbaïdjanaises faisaient partie du territoire de la République socialiste soviétique d'Arménie. Par la suite, des moyens nouveaux ont permis d'élargir la politique de déportation des Azerbaïdjanais de ce territoire. Les Arméniens ont réussi dans ce but à faire adopter le 23 décembre 1947 par le Conseil des ministres de l'URSS une résolution spéciale sur le transfert de Kolkhoziens et d'autres populations azerbaïdjanaises depuis la RSS d'Arménie vers les plaines de la Koura et de l'Araxe en RSS d'Azerbaïdjan, et sont parvenus à faire déporter en masse les Azerbaïdjanais par les pouvoirs publics, entre 1948 et 1953, de terres qui étaient historiquement les leurs.

À partir des années 50, les nationalistes arméniens ont lancé, avec l'aide de leurs protecteurs, une campagne effrénée d'agression intellectuelle contre le peuple azerbaïdjanais. Dans les livres, magazines et journaux diffusés périodiquement dans l'ancien État soviétique, ils ont essayé de démontrer que les plus grands chefs-d'oeuvres de notre culture nationale, l'héritage classique de notre architecture, appartenaient au peuple arménien. Ils se sont en outre efforcés encore davantage de donner au monde entier une image négative des Azerbaïdjanais. En présentant le peuple arménien comme « malheureux et déshérité », ils ont sciemment déformé les événements qui se sont produits dans la région au début du siècle : d'auteurs d'un génocide contre les Azerbaïdjanais, ils s'en sont représentés comme les victimes.

Nos compatriotes, exposés aux persécutions, ont été massivement chassés de la ville d'Erevan, composée en majorité d'Azerbaïdjanais, et d'autres régions de la

RSS d'Arménie. Les Arméniens ont brutalement foulé aux pieds les droits des Azerbaïdjanais, les ont empêchés, en dressant divers obstacles, de recevoir une éducation dans leur langue maternelle, et ont pratiqué une politique de répression. L'appellation historique des villages azerbaïdjanais a été modifiée, et on a assisté à un processus sans précédent dans l'histoire de la toponymie de remplacement des noms anciens par des appellations modernes.

L'histoire arménienne mensongère visant à justifier l'éducation des jeunes Arméniens dans un esprit de chauvinisme a été érigée en politique d'État. Notre génération montante, élevée dans l'esprit des nobles idéaux humanitaires de la littérature et de la culture azerbaïdjanaises, s'est trouvée en butte à la persécution de l'idéologie extrémiste arménienne.

La politique de calomnie des valeurs spirituelles, de l'honneur national et de la dignité du peuple azerbaïdjanais a servi de base idéologique à cette agression politique et militaire. Les Arméniens ont altéré les faits historiques dans la presse soviétique, induisant ainsi en erreur l'opinion publique.

Les dirigeants de la République azerbaïdjanaise n'ont pas assez rapidement apprécié à sa juste valeur la propagande anti-azerbaïdjanaise que menaient les Arméniens en utilisant les possibilités offertes par le régime soviétique, propagande qui s'est encore intensifiée à partir du milieu des années 80.

La République ne s'est pas livrée à une évaluation politique correcte de la situation et de l'expulsion de 100 000 Azerbaïdjanais de leurs terres historiques au début de l'apparition en 1988 de ce que l'on a appelé le conflit du Haut-Karabakh. L'arrêt anticonstitutionnel pris par les Arméniens selon lequel la région autonome du Haut-Karabakh de l'Azerbaïdjan est incluse dans la RSS d'Arménie et le fait que, fondamentalement, cette région ne relève plus de l'Azerbaïdjan mais du Comité d'administration spéciale créé par Moscou, ont été accueillis avec indignation par notre peuple qui s'est trouvé dans l'obligation de lancer une action politique sérieuse.

Bien que, lors des réunions organisées, la politique de conquête de nos terres ait été résolument condamnée, les dirigeants azerbaïdjanais n'ont pas renoncé à leur passivité. Cette attitude a conduit à l'entrée des troupes, à Bakou, en 1990 pour réprimer les mouvements populaires qui ne cessaient de s'intensifier. Des centaines d'Azerbaïdjanais ont été tués, blessés, mutilés ou soumis à diverses formes de pression physique.

En février 1992, les Arméniens ont commis des violences inouïes contre la population de la ville de Khodjala. Cette tragédie sanglante qui est entrée dans l'histoire sous le nom de génocide de Khodjala s'est soldée par l'extermination de milliers d'Azerbaïdjanais faits prisonniers et par le fait que la ville a été rasée.

Par suite de la politique aventuriste menée par les nationaux – séparatistes arméniens au Haut-Karabakh –, plus d'un million de nos citoyens sont aujourd'hui chassés par les agresseurs arméniens de leur terre natale, et obligés de vivre dans des tentes. Pendant l'occupation de 20 % de notre territoire par les forces armées arméniennes, des milliers de nos concitoyens ont trouvé la mort ou ont été mutilés.

Toutes les tragédies qu'a vécues l'Azerbaïdjan aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, et qui sont allées de pair avec la conquête de terres, ont été les diverses étapes d'une politique de génocide délibérée et planifiée menée par les Arméniens contre les

Azerbaïdjanais. Ce n'est que pour l'un de ces événements – le massacre de mars 1918 – qu'on a tenté une évaluation politique. La République azerbaïdjanaise considère comme un devoir historique de donner une appréciation politique du génocide et de mener jusqu'à leur fin logique les décisions que la République démocratique azerbaïdjanaise n'a pu complètement appliquer.

Pour commémorer toutes les tragédies du génocide perpétré contre le peuple azerbaïdjanais, je décrète :

1. Que le 31 mars est proclamé Journée du génocide des Azerbaïdjanais;
2. Qu'il est recommandé à la Milli Majlis de la République azerbaïdjanaise d'envisager de tenir une réunion spéciale consacrée aux événements liés au génocide des Azerbaïdjanais.

Le Président de la République azerbaïdjanaise  
(*Signé*) Heydar **Aliyev**

Bakou, le 26 mars 1998